



Probleme apres achat d'un véhicule a un particulier

Par Visiteur

Bonjour

j aimerai savoir quels sont mes droits et recoure apres l achat d une voiture a un particulier.
je vous explique mon cas:

mon frere a acheté une voiture a un particulier samedi 13 juin à 17H30 il l a regarder, la voiture était propre et belle le vendeur ma dit qu'elle avait aucun probleme et qu' il avait toute les factures faite chez RENAULT.Mais mon frere na pas c'est facture (peut etre un oubli de la part du vendeur).

Mon frere a rouler avec environ qu'une heure samedi 13 et 2 ou 3 heure dimanche mais voila il a voulu repartir dimanche soir et la voiture ne voulaï plus demarrer et des voyants moteur s'allumaient.

Il a essayer le lendemain dans la matiné de la redémarré toujours pas puis le midi et elle a enfin demarré.

Dans la soiré, j'ai fait un tour avec la voiture pour voir si elle fonctionnait bien. Au bout de 5 minute d'essayage, la voiture s'est eteinte et depuis elle n'a plus demarré.

J'ai appelé un mecanicien que je connaissais pour savoir se que la voiture avait apres plusieurs testes, il m'a dit que c' la pompe imjection qui etait HS, il m 'a aussi dit que il y avait des coups de clé pour demonté les injecteurs.

Il m'a aussi dit que a son avis, en voyant l' etat de la voiture), que le vendeur était au courant des symptomes.

merci de m'aider
cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

Dans la soiré, j'ai fait un tour avec la voiture pour voir si elle fonctionnait bien. Au bout de 5 minute d'essayage, la voiture s'est eteinte et depuis elle n'a plus demarré.

J'ai appelé un mecanicien que je connaissais pour savoir se que la voiture avait apres plusieurs testes, il m'a dit que c' la pompe imjection qui etait HS, il m 'a aussi dit que il y avait des coups de clé pour demonté les injecteurs.

Il m'a aussi dit que a son avis, en voyant l' etat de la voiture), que le vendeur était au courant des symptomes.

Quelle est, selon les dire du mécanicien, la cause de la panne de la pompe d'injection?

La pompe était-elle HS lors de la vente?

Très cordialement.

Par Visiteur

Non la pompe a injection fonctionnait mais il m'a dit on voyant les injecteur sa a deja ete demonter et pour lui, le vendeur connaissais les symptomes de la voiture.

Par Visiteur

La panne de la de l origi,e il ne me la pas dit

Par Visiteur

Cher monsieur,

Mais quel est au juste l'origine du défaut de la pompe, elle est morte suite à l'usure ou bien est-ce autre chose?

Très cordialement.

Par Visiteur

C est juste que la voiture a ete acheter samedi et elle ne marche plus des le lendemain c est ca ke je comprend pas

Par Visiteur

Cher monsieur,

Vous ne répondez pas à ma question qui, je vous l'assure, est primordiale.

Si le défaut de la pièce est liée à l'usure, vous ne pouvez pas invoquer la garantie des vices cachés. Si vous souhaitez obtenir une quelconque indemnisation ou même la nullité du contrat, il vous faudra alors prouver que le vendeur connaissait le défaut de la pompe et avait ainsi cherché à vous abuser.

Si le défaut est bien lié à un vice caché (vice de fabrication par exemple), vous pourrez alors mettre en jeu la responsabilité du vendeur beaucoup plus facilement, puisque cette fois-ci, vous n'aurez pas à prouver que le vendeur connaissait le défaut.

Dans tous les cas, vous devriez faire réaliser une expertise par un expert choisi sur la liste des experts automobiles détenus par votre Cour d'appel. C'est cette expertise qui vous permettra de choisir l'une ou l'autre des voies que je vous ai proposé.

Très cordialement.

Par Visiteur

Je vous remercie pour votre reponse
cordilement